

Affaires courantes

coupes de 9 à 12 milliards de dollars et ils nous disent: «Ces coupes sont impossibles, puisqu'elles vont à l'encontre de notre philosophie.» Or, chaque fois que nous remettons en question leur philosophie, ils changent de sujet.

C'est uniquement lorsque les Canadiens verront réellement une réforme des dépenses et une réduction du déficit, c'est uniquement lorsque les Canadiens en auront pour leurs dollars d'impôts qu'ils accepteront de porter le fardeau fiscal nécessaire pour payer les services qu'ils reçoivent.

Le plan de réforme fiscale du Parti réformiste rejette la structure fiscale actuelle car elle ne nous permettra jamais d'entrer du bon pied dans le XXI^e siècle. Selon notre plan, il faut modifier non seulement le mécanisme, mais aussi le niveau d'imposition. Notre plan reconnaît que la réduction du déficit doit être une partie intégrante de la réforme fiscale.

Le plan de réforme fiscale de notre parti comprend un plan exhaustif en vue de réformer les dépenses ainsi qu'un plan pour éliminer le déficit en trois ans. En même temps, comme je l'ai mentionné précédemment, le Parti réformiste s'efforcera de mettre en oeuvre un impôt proportionnel visible et simple. Troisièmement, une fois clairement établi que la stratégie de réduction du déficit mène à un budget équilibré, le Parti réformiste éliminerait progressivement la taxe sur la valeur ajoutée nationale, la TPS, la deuxième génération de TPS, ou peu importe comment vous appelez le résultat de la volte-face des libéraux, la TPS, la TVA, la TVAN, et mettrait en oeuvre, pour les particuliers et les sociétés, une taxe fondée sur les principes de l'impôt proportionnel.

Le Parti réformiste admet que la réforme fiscale est un processus difficile. Nous craignons un peu que le temps limité imparti au comité ne lui permette pas de se livrer à un examen adéquat du genre de réforme générale qui s'impose pour remédier à toutes les préoccupations suscitées par la TPS. Notre appréhension se révèle fondée en ce sens que le rapport ne règle pas bon nombre des problèmes posés par la TPS, comme vous le diront mes collègues un peu plus tard, et que ces problèmes sont reportés aux futures négociations ou tout simplement ignorés.

Pour le Parti réformiste, la TPS, devenue la taxe sur la valeur ajoutée nationale ou l'équivalent, est une taxe temporaire qui est du domaine provincial. Dans la mesure où elle sera temporaire, le Parti réformiste appuie les changements destinés à en simplifier le fonctionnement et à éliminer bon nombre des problèmes qu'elle pose en attendant de pouvoir adopter des réformes fiscales beaucoup plus étendues pour alléger le fardeau et simplifier le régime. Cette réforme englobera l'élimination de la taxe fédérale sur la valeur ajoutée.

Dans les quelques minutes qui me restent, je voudrais faire valoir le point suivant. J'en suis à mes débuts en politique. J'ai voulu siéger à la Chambre des communes pour être responsable sur le plan financier. Je veux que le gouvernement vive selon ses moyens. Il y a deux mois et demi, j'ai été nommé membre du Comité des finances. La première tâche qu'on m'a confiée a été de collaborer à l'étude d'une solution de rechange à la TPS au nom du gouvernement.

Tous les membres du comité, sans exception, ont travaillé avec acharnement et de façon constructive. Ils ont écouté tous les témoins et essayé le plus longtemps possible, dans l'intérêt des Canadiens et des provinces, de collaborer à la rédaction d'un rapport unanime. En tant que membre du comité, je peux vous assurer, monsieur le Président, que nous avons tous essayé d'atteindre cet objectif.

J'ai consulté le rapport précédent qui a été déposé à l'époque où les conservateurs ont proposé la TPS et où de nombreux députés d'en face siégeaient au Comité des finances, notamment le ministre de l'Industrie, le whip du Parti libéral et d'autres députés.

• (1530)

À l'époque, les gens d'en face recommandaient de n'introduire ni TPS, ni taxe à la consommation. C'est l'opinion qu'ont exprimé au comité de nombreux députés de ce parti, il y a deux ans et demi. Certains libéraux se sont présentés devant notre comité. Pas de TPS. Il faut abolir la TPS, la remplacer par un meilleur régime de taxation ou l'abolir sans prévoir de remplacement, ou encore l'abolir tout en réduisant les dépenses. Pourtant, leur parti n'a pas tenu compte de ces recommandations. En deux ans et demi, ils n'ont rien fait pour atteindre leur objectif et créer un régime de taxation simplifié, plus équitable et plus efficace.

En tant que nouveau député, je suis très déçu. Vous avez la chance de vous lever et de répéter ce que vous avez dit deux ans et demi plus tôt et vous ne le faites pas. Le pouvoir corromprait-il tant les gens?

Le président suppléant (M. Kilger): Puisqu'il y a eu de nombreuses demandes des deux côtés de la Chambre au sujet des pétitions, je voudrais, avant de passer aux questions et observations, rappeler aux députés qu'ils peuvent décider de déposer leurs pétitions auprès du greffier et que, bien sûr, elles ne paraîtront pas dans le *hansard*, mais dans les *Procès-verbaux*.

Je laisse à chaque député le soin de décider ce qu'il fera.

M. David Walker (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, je remercie le député de Calgary-Centre, qui se dit lui-même nouvelle recrue, de nous donner la possibilité de discuter du rapport sur la TPS et d'approuver l'objectif que vise la majorité libérale.

Avec ce rapport, nous voulons préparer le terrain pour apporter quelques modifications de fond au régime fiscal canadien et je tiens à féliciter publiquement mes collègues du côté ministériel, ainsi que les députés de l'opposition d'avoir fait diligence.

Puisqu'il n'y a que deux membres du Comité permanent des finances qui ont déjà siégé à un comité de la Chambre, soit le président et moi-même, je tiens à rendre un vibrant hommage à ceux qui faisaient leurs premières armes au sein du comité, car ils ont fait preuve d'une grande capacité de travail, de sagesse et de diligence, non seulement à Ottawa, mais dans tous nos déplacements d'un bout à l'autre du Canada dans le cadre de l'étude de ce projet de loi très difficile.